

## Adapter l'offre du capital investissement aux petites PME, fer de lance des annonces de ce jour

Ce matin, une conférence de presse présidée par Annabelle ANDRE LAURENT Vice-Présidente Economie du Conseil Régional, a été tenue à l'occasion de la première levée de fonds de ARAC 3 et de FRI RA 2.

Ces deux nouveaux fonds ont levé respectivement 28 et 31 M€. Tous les deux sont engagés vers des entreprises de petite taille et sont présents, pour l'un, dans la création et l'innovation ou, pour l'autre, dans les entreprises nécessitant un redéploiement ou un accompagnement en développement ou transmission. Dans les deux cas, il s'agit d'interventions de taille réduite partant de 150 K€ pour se limiter à 2 ou 3 M€.

Je me réjouis de ces levées de fonds qui comblent un réel trou dans la raquette dans nos dispositifs de financement accessibles aux petites entreprises.

Ces levées de fonds démontrent par ailleurs :

- la volonté affichée par le Conseil Régional, soutenu en cela par BpiFrance, d'accompagner les entreprises régionales à tous leurs stades ;
- la présence des investisseurs régionaux traditionnels que sont nos banques, nos investisseurs institutionnels mais aussi des entreprises locales ainsi que des Family offices ou des particuliers.

La limite de ce type de véhicule, quelle que soit la bonne volonté du Conseil Régional et de Bpifrance est liée au fait que des fonds privés doivent être levés en quantité supérieure à l'intervention publique. La capacité d'investissement des souscripteurs privés des 2 fonds étant limitées par leurs propres objectifs, il convient donc de trouver de nouveaux types d'investisseurs.

Dans le cadre de l'atelier « nouveau fonds en région » lui-même incorporé dans le cycle de réflexion « investisseurs en région », les adhérents de Lyon Place Financière et Tertiaire travaillent à la définition de nouveaux véhicules venant en complément de l'intervention des collectivités territoriales.

C'est ainsi que dans le cadre de la future loi PACTE, un nouveau type de fonds drainant l'épargne privée régionale pourrait investir dans des fonds du type d'ARAC3 et de FRI RA 2, ce qui permettrait au Conseil Régional, conformément à ses souhaits, d'accroître sa participation au financement de nos entreprises les plus petites.

Une réunion d'information sur ce thème se tiendra dans les prochaines semaines en fonction des évolutions du texte de loi portant la création de ce type de fonds.

**Jean-Pierre LAC**  
Président de Lyon Place Financière et Tertiaire